

# CGT CFDT CFTC SNFORT SUD

## Réponse à Didier Tourancheau

**suite à l'interruption des négociations du 18 avril terminées à 23h15 et suite au mail reçu par nos organisations syndicales le 19 avril au matin.**

Nos organisations syndicales signataires du préavis du 4 avril 05 amendent le projet de protocole de fin de grève du 14 avril 2005 de la façon suivante :

### **I) Premier point portant sur le champ (Point A, champ des mesures spécifiques) :**

Création d'un paragraphe C pour sortir du blocage constaté sur le paragraphe A :

**« Les parties signataires conviennent d'un calendrier rapide de négociations concernant les attachés de production et les PARL portant sur des mesures spécifiques et supplémentaires, en préalable à l'augmentation générale des salariés de Radio France. Ce calendrier fixe aussi les dates des réunions des commissions de suivi des deux métiers.»**

### **II) Deuxième point.**

Vous dites que « les organisations syndicales se limitent à proposer exclusivement l'ouverture d'une négociation salariale annuelle obligatoire, sans rapport avec l'objectif proposé. »

Notre objectif est aussi une augmentation générale pour tous les salariés de Radio France.

Nouvelle rédaction pour le paragraphe B :

**« Les parties signataires conviennent d'engager des négociations portant sur une augmentation générale des salaires dans le cadre de la négociation annuelle des salaires 2005.**

**L'ensemble des organisations syndicales, signataires ou non du préavis à la présente grève et signataires ou non du présent protocole est concerné et sera convoqué à ces négociations. »**

Nous retournerons aux réunions de négociation de ce jour afin de discuter de ces propositions qui vous permettront donc, enfin, de nous annoncer vos nouvelles propositions concernant la hauteur des mesures inscrites au paragraphe A, notamment celles des ouvriers et des employés.

Paris, le 19 avril. 05